

# Fiche de Données de Sécurité X-EXPRESS



## Fiche signalétique du 4/9/2019, révision 2

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: X-EXPRESS  
Code commercial: 78780
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé :  
cire  
usage professionnel
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fournisseur:  
FRA.BER S.R.L.  
Via M.Merisi 40-46  
24051 Antegnate (BG) - Italy  
Tel.+390363905287
- Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
info@fra-ber.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:  
Centro Antiveleni - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +390266101029  
Fra-Ber s.r.l. via M.Merisi 40-46, 24051 Antegnate (BG), tel. +390363905287

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

 Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

## Fiche de Données de Sécurité X-EXPRESS

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310.A Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Qualité spéciale:

Aucune

Contient:

1-Propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-dimethyl-, esters with fatty ETHYL METHYLPHENYLGLYCIDATE: Peut produire une réaction allergique.

ALLYL CYCLOHEXYLPROPIONATE: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Contenu du produit :

Le produit contient également

:

Allergènes :

Agents conservateurs:

### 2.3. Autres dangers

Substances PBT:

< 2% CYCLOPENTASILOXANE - REACH No.: 01-2119511367-43, CAS: 541-02-6, EC: 208-764-9

Substances vPvB:

< 2% CYCLOPENTASILOXANE - REACH No.: 01-2119511367-43, CAS: 541-02-6, EC: 208-764-9

Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 5% - < 15%	BUTOXYETHANOL	CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0 REACH No.: 01-21194751 08-36	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 5% - < 15%	1-Propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-dimethyl-, esters with fatty	EC: 939-685-4 REACH No.: 01-21199834 93-26	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 2% - < 5%	octadec-9-en-1-aminium acetate		 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

## Fiche de Données de Sécurité X-EXPRESS

>= 2% - < 5%	Aliphatic ester		 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
< 2%	ISOPROPYL ALCOHOL	CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH No.: 01-21194575 58-25	 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.8/3 STOT SE 3 H336
< 2%	CYCLOPENTASILOXANE	CAS: 541-02-6 EC: 208-764-9 REACH No.: 01-21195113 67-43	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
< 2%	ACETIC ACID	CAS: 64-19-7 EC: 200-580-7 REACH No.: 01-21194753 28-30	 3.2/1A Skin Corr. 1A H314
< 2%	ETHYL METHYLPHENYLGLYCIDATE	CAS: 77-83-8 EC: 201-061-8 REACH No.: 01-21199677 70-28	 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
< 2%	ALLYL CYCLOHEXYLPROPIONATE	CAS: 2705-87-5 EC: 220-292-5 REACH No.: 01-21199763 55-27	 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
< 2%	ETHYLHEXANOL	CAS: 104-76-7 EC: 203-234-3 REACH No.: 01-21194872 89-20	 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.8/3 STOT SE 3 H335
< 2%	2-METHYLPROPANOL	Numéro Index: 603-108-00-1 CAS: 78-83-1 EC: 201-148-0	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.8/3 STOT SE 3 H336  3.8/3 STOT SE 3 H335  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
< 2%	ISOAMYL ACETATE	CAS: 123-92-2 EC: 204-662-3 REACH No.: 01-21195484 08-32	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 EUH066

Substances SVHC:

< 2% CYCLOPENTASILOXANE

REACH No.: 01-2119511367-43, CAS: 541-02-6, EC: 208-764-9

Substance PBT et vPvB et SVHC

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

## Fiche de Données de Sécurité

### X-EXPRESS

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

# Fiche de Données de Sécurité

## X-EXPRESS

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
- BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2  
UE - TWA(8h): 98 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm - STEL: 246 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - Notations: Skin  
ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Notations: A3, BEI - Eye and URT irr
- ISOPROPYL ALCOHOL - CAS: 67-63-0  
14 - TWA(8h): 492 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - STEL(): 983 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm  
ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Notations: A4, BEI - Eye and URT irr,  
CNS impair
- CYCLOPENTASILOXANE - CAS: 541-02-6  
UE - TWA(8h): 10 ppm
- ACETIC ACID - CAS: 64-19-7  
UE - TWA(8h): 25 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm - STEL: 50 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm  
ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - STEL: 15 ppm - Notations: URT and eye irr, pulm func
- ETHYLHEXANOL - CAS: 104-76-7  
UE - TWA(8h): 5.4 mg/m<sup>3</sup>, 1 ppm
- 2-METHYLPROPANOL - CAS: 78-83-1  
ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - Notations: Skin and eye irr
- ISOAMYL ACETATE - CAS: 123-92-2  
UE - TWA(8h): 270 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 540 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 100 ppm - Notations: URT irr
- Valeurs limites d'exposition DNEL
- BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2  
Consommateur: 147 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux  
Consommateur: 426 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Consommateur: 89 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Consommateur: 26.7 04 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Consommateur: 75 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

## Fiche de Données de Sécurité X-EXPRESS

- Consommateur: 59 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 6.3 04 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 89 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 1091 03 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 125 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 98 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- 1-Propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-dimethyl-, esters with fatty  
Travailleur industriel: 8.72 03 - Consommateur: 2.17 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 112.5 04 - Consommateur: 56.25 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 1.25 04 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- Aliphatic ester  
Travailleur industriel: 80 03 - Consommateur: 23.87 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 45833 mg/kg - Consommateur: 27500 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 6.88 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- ISOPROPYL ALCOHOL - CAS: 67-63-0  
Travailleur industriel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 500 mg/kg - Consommateur: 89 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- CYCLOPENTASILOXANE - CAS: 541-02-6  
Travailleur industriel: 97.3 03 - Consommateur: 17.3 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 24.2 03 - Consommateur: 4.3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux  
Travailleur industriel: 97.3 03 - Consommateur: 17.3 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 4.3 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux  
Consommateur: 5 04 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- ACETIC ACID - CAS: 64-19-7  
Travailleur industriel: 25 03 - Consommateur: 25 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue)  
Travailleur industriel: 25 03 - Consommateur: 25 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
- ETHYLHEXANOL - CAS: 104-76-7  
Travailleur industriel: 12.8 03 - Consommateur: 2.3 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 53.2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

## Fiche de Données de Sécurité

### X-EXPRESS

Travailleur industriel: 23 04 - Consommateur: 11.4 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 26.6 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux  
Consommateur: 1.14 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Cible: Eau douce - valeur: 8.8 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.88 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 34.6 mg/kg  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.46 mg/kg  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.33 mg/kg  
Cible: 09 - valeur: 463 mg/l

1-Propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-dimethyl-, esters with fatty

Cible: Eau douce - valeur: 0.017 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.7 mg/kg  
Cible: Eau marine - valeur: 0.002 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.17 mg/kg  
Cible: 09 - valeur: 10 mg/l  
Cible: 12 - valeur: 0.331 mg/kg

ISOPROPYL ALCOHOL - CAS: 67-63-0

Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2.251 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 552 mg/kg  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 28 mg/kg

ACETIC ACID - CAS: 64-19-7

Cible: Eau douce - valeur: 3.05 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.3 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 11.36 mg/kg  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.13 mg/kg  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.47 mg/kg  
Cible: 09 - valeur: 85 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui offrent une protection complète à la peau, par exemple, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## Fiche de Données de Sécurité X-EXPRESS

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect et couleur:	Liquide d'ambre	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	6.09 ± 0.5	--	--
Point de fusion/congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Point éclair:	>100 °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	0.96 g/cm <sup>3</sup> +/-0,005 g/cm <sup>3</sup>	--	--
Hydrosolubilité:		--	--
Solubilité dans l'huile :		--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

### 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Température de stockage:	5°C < x < 20°C	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

## Fiche de Données de Sécurité

### X-EXPRESS

- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

---

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

X-EXPRESS

- a) toxicité aiguë  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée  
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

a:

## Fiche de Données de Sécurité X-EXPRESS

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 1746 01 - Notations: Metodo: OCSE 401  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 01 - Notations: Metodo: OCSE 402  
ISOPROPYL ALCOHOL - CAS: 67-63-0

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 4710 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat 12800 mg/kg  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 72.6 mg/l - Durée: 4h

CYCLOPENTASILOXANE - CAS: 541-02-6

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 24.134 mg/kg  
Test: EC54 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 8.67 mg/l - Durée: 4h

ACETIC ACID - CAS: 64-19-7

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3530 01  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4960 01  
Test: EC54 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 16000 ppm - Durée: 4h

ETHYL METHYLPHENYLGLYCIDATE - CAS: 77-83-8

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5470 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5470 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Pig = 4050 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Peau > 5000 mg/kg  
Test: EC54 - Voie: Inhalation > 100 mg/l

ALLYL CYCLOHEXYLPROPIONATE - CAS: 2705-87-5

a:

Test: LD50 - Voie: Peau = 1600 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Orale = 480 mg/kg  
Test: EC54 - Voie: Inhalation = 11 mg/l

2-METHYLPROPANOL - CAS: 78-83-1

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 2460 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 2460 mg/kg  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 19.2 mg/l - Durée: 4h

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

#### X-EXPRESS

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

#### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1474 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 1550 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 911 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201

#### b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: OECD 204

ISOPROPYL ALCOHOL - CAS: 67-63-0

#### a) Toxicité aquatique aiguë:

## Fiche de Données de Sécurité

### X-EXPRESS

- Point final: LC50 10.000 mg/l - Durée h: 96  
CYCLOPENTASILOXANE - CAS: 541-02-6
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 2.9 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Metodo: OECD TG 202  
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 0.012 mg/l - Durée h: 96  
Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.012 mg/l - Durée h: 96  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 16 mg/l  
Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 0.014 mg/l - Remarques: Metodo: OECD TG 210  
Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 0.017 mg/l - Remarques: Metodo: OECD TG 204
- b) Toxicité aquatique chronique:  
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.015 mg/l - Remarques: Metodo: OECD TG 211
- ACETIC ACID - CAS: 64-19-7
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 300.82 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Metodo OECD 203  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 300.82 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Metodo OECD 202  
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 300.82 mg/l - Durée h: 72
- 2-METHYLPROPANOL - CAS: 78-83-1
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1430 mg/l - Durée h: 96  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1439 mg/l - Durée h: 48
- ISOAMYL ACETATE - CAS: 123-92-2
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 450 mg/l - Durée h: 72  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 42 mg/l - Durée h: 48
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
Aucun  
ISOPROPYL ALCOHOL - CAS: 67-63-0  
Biodégradabilité: Rapidement dégradable
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances PBT:  
< 2% CYCLOPENTASILOXANE - CAS: 541-02-6  
Substances vPvB:  
< 2% CYCLOPENTASILOXANE - CAS: 541-02-6
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

# Fiche de Données de Sécurité

## X-EXPRESS

- 14.1. Numéro ONU  
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage  
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
Non

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 70

Composés Organiques Volatils - COV = 13.07 %

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Substances SVHC:

Substances en candidate list (Art. 59 Reg. 1907/2006, REACH):

# Fiche de Données de Sécurité

## X-EXPRESS

CYCLOPENTASILOXANE

PBT, vPvB

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):  
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Paragraphs modified from the previous revision:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# Fiche de Données de Sécurité

## X-EXPRESS

RUBRIQUE 2: Identification des dangers  
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants  
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage  
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle  
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques  
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques  
RUBRIQUE 12: Informations écologiques  
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation  
RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA  
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)  
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.  
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.  
KSt: Coefficient d'explosion.  
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

## Fiche de Données de Sécurité

### X-EXPRESS

PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.